

11 juillet 2016 : la DG abat ses cartes ... et des services

Lors du Comité Technique du 11 juillet (on appréciera la date choisie ; empreinte de délicatesse et de savoir-vivre!), la DG a annoncé toute une série de fermetures/restructurations de services.

Principalement en AG/CO.

Pour la DI de Dijon, les services concernés sont les suivants :

- fermetures des bureaux de Blois, Bourges et Chartres.
- fermetures des bureaux d'Auxerre et de Chalon s/ Saône.

Certains de nos collègues, très peu, pourront être reclassés sur place par le biais d'un changement de service. Pour tous les autres, les perspectives ne s'annoncent pas heureuses.

Ces fermetures entraîneront des mobilités contraintes et non voulues. Très clairement, **la DG n'a pas de solution de reclassement** pour les agents victimes de restructurations.

Pour preuve au sujet des RR, la Directrice Générale a déjà expliqué que ces agents pourraient, peut-être, être reclassés ... dans la territoriale! Mais que la période des 2 ans (cf. accord social de 03/2015) ne s'appliquerait pas². Ce sera donc aux DI de se débrouiller.

- regroupement de la RL de Beaune et du service viti¹.

À cela, n'oublions pas d'ajouter les RR de Besançon et d'Orléans, condamnées à « sauter » en octobre 2018 et avril 2019.

Donc nous savons qui est condamné. La question est maintenant de savoir : que fait-on des collègues restructurés ?



Restructurations selon la DG

Les Finances Publiques perdent elles aussi des emplois – 2 000 en 2016 – et ne peuvent donc pas nous accueillir. Quant aux fameuses passerelles inter-ministérielles, elles sont inexistantes.

Concernant le **volet financier** : les primes de restructuration restent imposables, soumises à des conditions cumulatives et ne couvriront de toute façon pas les surcoûts liés aux mobilités. Tous les agents pourront-ils en bénéficier ? Non selon la DG car les budgets ne le permettront pas.

Les **mutations** : une autre solution ? Pour aller où ? Sachant que les DI vont désormais tout faire pour conserver des places pour des agents restructurés (ce qui apparaît compréhensible).

**NOUS AVONS BLOQUÉ LE PSD PARCE QUE NOUS AVONS ETE UNI-ES
PLUS ENCORE AUJOURD'HUI IL NE FAUT RIEN LÂCHER, SE BATTRE :
- POUR NOS EMPLOIS
- POUR UN VRAI SERVICE PUBLIC DOUANIER**

¹ Pour le détail des autres fermetures, voir la pièce jointe à ce tract.

² Cette disposition prévoyait qu'un délai porté à 2 ans pourrait intervenir entre l'annonce de la fermeture en CT et sa réalisation concrète (art 1 de l'accord social).